

blées de toile verte. » Une partie de ces tapisseries est sans doute la même que celle qui figure dans l'inventaire de 1581 dont j'ai déjà parlé plus haut.

Dans la comptabilité du sieur de Rocheblanc on voit figurer un article à la section des dépenses, sur lequel je dois aussi faire quelques observations. Cet article est ainsi conçu : « Le 30 jour du mois de juillet 1562, payé à M. Claude Faye la somme de 4 livres 11 sols, pour avoir abattu *les chandeliers de loton (laiton) avec leurs colonnes* qui estoient aux temples *Saint Jehan* et *Saint Estienne*, lesquels ont estez portez à la Rigaudière par le commandement du s^r Barthelemy de Gabiano. » Ces chandeliers à colonnes étaient placés devant le maître-autel dans les trois églises Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix. Primitivement on les appelait des *rasteliers*. M. Leymarie a donné le dessin et la description de celui qui se voyait dans la cathédrale, après le sac de cette église en 1562, et qui remplace celui que les calvinistes avaient détruit. « Vers 1607, dit cet auteur, dans sa notice sur Saint-Jean, publiée dans *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 209, on construisit le rastelier ou grand candelabre de cuivre qui était dans le sanctuaire devant le grand autel. Il coûta 937 livres, à raison de 12 sols la livre. Il consistait en deux colonnes de bronze soutenant un entablement sur lequel étaient rangés en droite ligne sept chandeliers égaux du même métal. On croit que c'était un emblème des sept églises d'Asie d'où notre cathédrale prétend descendre. L'archevêque officiant par lui-même avait seul le droit de passer sous ce candelabre dans les grandes cérémonies. Lorsqu'en 1749 le cardinal de Tencin fit faire à Paris la croix et les six chandeliers d'argent qui parèrent le maître-autel, on fit ôter le rastelier qui en gênait la vue, et pour conserver l'uniformité dans les trois églises, on enleva celui de Saint-Etienne formé de